

Edito >

## Santé, éducation : viser l'équité territoriale

À quelques semaines de la rentrée, nous souhaitons une belle année scolaire aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. L'accès universel à une éducation de qualité est pour nous une priorité. L'égalité des chances doit permettre à chaque élève, quelle que soit son origine sociale, économique ou géographique, d'avoir les mêmes possibilités de réussir. Responsable des collèges et garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental est un acteur clé pour une école publique forte, gratuite et accessible à tous. C'est tout l'esprit de l'héritage de Jean Zay, ministre visionnaire du Front populaire, qui affirmait : « L'école publique n'est pas seulement une institution d'instruction, elle est une institution de liberté. » Défendre l'école de la République, c'est défendre l'avenir commun.

À cette rentrée, nous déplorons pourtant le manque criant de moyens accordés par l'État, notamment pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap. Comment parler d'égalité réelle quand des enfants se trouvent privés de l'aide indispensable à leur réussite ?

L'équité territoriale guide aussi notre réflexion en matière de santé, thème du dossier de ce Manche Mag'. La loi 3DS a donné aux départements la possibilité d'intervenir directement pour recruter des personnels de santé. Nous avons proposé à plusieurs reprises que le Département s'engage dans le recrutement et la répartition de médecins salariés. La création d'un groupement avec les intercommunalités aurait permis de mutualiser les moyens au service de tous. Nous avons su le faire pour le numérique, pourquoi pas pour la santé ? La majorité départementale a choisi de laisser les intercommunalités seules, créant de fortes disparités. Pourtant, les centres de santé démontrent leur pertinence, alors qu'un nombre croissant de personnes n'ont plus de médecin traitant. Favoriser l'accès aux soins est un facteur déterminant du bien-vivre sur un territoire. C'est pourquoi nous demandons aussi la création d'une mutuelle départementale. C'est une question d'équité. .



**@gauche.cd50** retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube ! Ce rectangle rouge vous le rappelle dans cette lettre.



Frédéric Boury au congrès national des sapeurs-pompiers de France 2025  
11 vues • il y a 2 semaines



Séance plénière conseil départemental 3 oct. 2025 Décision modificative 1  
3 vues • il y a 3 semaines



Séance plénière conseil départemental 3 oct. 2025 Convention collèges  
Aucune vue • il y a 3 semaines



Séance plénière conseil départemental 3 oct. 2025 Action sociale  
1 vue • il y a 3 semaines



Séance plénière conseil départemental 3 oct. 2025 Motion accompagnement enfant...  
2 vues • il y a 4 semaines



Message pour la rentrée 2025  
6 vues • il y a 1 mois



Séminaire de rentrée 2025  
4 vues • il y a 1 mois

## Bon à savoir...

### Votre lettre numéro 13

Cette nouvelle lettre est principalement consacrée à la séance plénière du 3 octobre 2025.

A travers nos interventions, nous portons à votre connaissance les arguments développés pour nos prises de position. A chaque fois, vous pouvez retrouver le replay de la séance afin de mieux contextualiser l'intervention.

Depuis la rentrée, nous avons lancé une chaîne youtube avec de courtes vidéos. A l'occasion de cette plénière du 3 octobre, nous avons enregistré des vidéos résumant nos principales interventions.

Nous continuons de développer nos outils de communication afin de vous permettre de mieux connaître notre action.

### Nouveau : Utilisez les liens

Un nouveau moyen d'accéder directement aux contenus externes est disponible. Partout où vous trouverez des QR-Codes, il vous est possible de cliquer sur vidéo ou texte et d'accéder directement au contenu. Pratique lors de la lecture de la lettre sur écran :

### Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



### Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



65 C.  
Et pour les conseillers départementaux, vous avez cet état en annexe.  
Merci pour cette présentation. Si vous n'avez pas de demande parole

Ordre du jour

- HORS SERIE -

0-01 Motion "Interpellation de l'État sur les moyens consacrés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap"

- ACTION SOCIALE -

1-01 Schéma départemental de l'autonomie 2025-2029 "Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche"

1-02 Charte d'engagement partenariale relative au déploiement du Camion médicalisé Manche

1-03 Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027

1-04 Contrat local des solidarités (CLS) - Contrat insertion emploi (CIE)

1-05 Projet de mandature 2022-2028 - Téléassistance - Création d'une concession par la collectivité

1-06 Projet de mandature 2022-2028 - Résultats à l'appel à projets Violences intrafamiliales 2025

1-07 Délégation de compétence au président - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Bilan 2024 - Appels à projets "accompagnement social" - Avenant convention de partenariat bail glissant - Dotation financière du Département

- APPUI AUX TERRITOIRES -

2-01 Conventionnement entre le Département et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de la Manche - Répartition des compétences

2-02 Projet de mandature 2022-2028 - Validation du Contrat de territoire Manche 2025-2030 de la communauté de communes Coutances mer et bocage

2-03 Projet de mandature 2022-2028 - Validation du Contrat de pôle urbain de la ville d'Avranches

2-04 Projet de mandature 2022-2028 - Validation du Contrat de territoire Manche de la communauté de communes Ville-dieu intercom

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance plénière

03/10/2025

Intervention de Karine Duval



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues, Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour ces échanges à caractère généraux avant de commencer l'examen de nos délibérations.

Réforme des pôles d'action sociale

Avec mes collègues du groupe, nous voulions partager, avec vous, notre étonnement de nous retrouver, encore une fois avec une situation de blocage avec nos agents de l'action sociale. Une incompréhension d'autant plus forte lorsque l'on

sait, que, budgétairement, nous pouvons nous appuyer sur des recettes bien plus solides que ce qui nous avait été annoncé en début d'année. Une incompréhension née du fait que depuis longtemps, ce travail de réforme des territoires d'action sociale est une nécessité, tant sur les périmètres, que sur les missions, que sur les moyens, que sur l'organisation du travail... Que cela aurait pu être engagé dès le début du mandat, si l'audit avait été suivi... Une incompréhension car, nous le voyons, les besoins d'accompagnement et de prise en charge sociale vont crescendo, dans l'enfance, l'autonomie, l'insertion... Et nous le verrons, dans plusieurs délibérations ce matin... Avec plus de concertation, d'écoute des professionnels de terrain, nous aurions pu mener cette réforme pour trouver un consensus. Les personnels qui se sont exprimés hier comme ceux qui s'expriment ce matin ne formulent pas des demandes extravagantes... Ils voient simplement, là où quelques postes seraient nécessaires, au contraire, des suppressions ! Il y a un vrai problème sur les nouveaux périmètres. Tout le monde est dérouté des propositions faites. Pourquoi ne pas avoir respecté les bassins de vie. Exemple, les élèves de douve divette vont, pour partie au collège des Provinces, les parents travaillent coté Hague et les bus s'arrêtent devant le pôle d'action sociale Hague sur ces trajets. Ce secteur sera le plus impacté en termes d'afflux de population avec le projet Aval du futur... Ne faut-il pas anticiper ? Autre exemple, le rattachement du territoire de Brécey à Saint-Hilaire-du-Harcouët alors qu'il y a une très forte activité pour l'aide sociale à l'enfance et que les habitants de Brécey vont vers Avranches et non, à l'opposé, vers St-Hilaire.

Hier, à rencontrer les personnels, nous avons retrouvé de la détresse comme nous ne pensions plus en voir... Puisque vous aviez placé, monsieur le Président, l'action sociale au cœur des priorités du mandat. Oui, nous y avons cru avec les créations des postes en début de mandature... Mais dois-je vous rappeler qu'il ne s'agissait que d'un rattrapage et que jamais, ils ne couvriraient les besoins futurs.

Nous le verrons aussi un peu plus tard dans cette plénière, notre département va devoir affronter le mur démographique du vieillissement. Une situation sans précédent qu'il va falloir anticiper pour permettre à chacun de vieillir dans la dignité et dans le respect du choix de son parcours de vie. Nous allons devoir aussi nous préparer à accueillir un nombre important de personnes dépendantes. Il va falloir que la société, les territoires, les structures, s'y préparent. Et les territoires sont nos points d'ancrage de proximité. Nos agents des pôles d'action sociale sont au plus près des bénéficiaires, des élus, des structures, des associations... Nous allons devoir nous appuyer sur eux pour relever le défi du vieillissement de la population, pour mettre en place les mesures en faveur des enfants à protéger ou pour accompagner les personnes en situation de handicap. Comme nous le verrons aussi, le parcours d'insertion reste fragile et nous devons accompagner, au plus près, ceux qui sont loin de l'emploi. Vous prévoyez 310 allocataires de plus alors que rien, dans la conjoncture économique actuelle, alors que le département

a un taux de chômage parmi les plus bas de France, ne laissait pas présager une telle évolution.

Toucher aux territoires d'action sociale est complémentaire et indissociable du schéma autonomie que nous étudierons tout à l'heure. Notre collectivité a des ressources, notre collectivité a des obligations aussi. Cela doit nous pousser à prioriser l'action sociale dans les choix politiques et budgétaires. Comme nous le disons souvent, personne d'autre ne le fera à notre place. C'est la vocation du conseil départemental de garantir cette solidarité sur l'ensemble de notre territoire. Ce que nous verrons aussi et surtout, en DM1, c'est que ce plan d'économies ne se justifiait pas avec l'empressement décidé. En effet, le budget du département a continué d'augmenter comme nous l'avions souligné en avril. Mais surtout, les 8 M€ de pertes de recettes du fait des décisions de l'état sont aujourd'hui, largement compensées par une augmentation supplémentaire significative des recettes... Encore une fois, nous nous retrouvons avec une cagnotte... Qui, ne va pas servir à revenir en arrière sur les mesures d'économies... non non... Et c'est bien dommage.

Nous vous demandons de remettre à plat cette réforme, de la rediscuter, de la rendre plus cohérente, d'étudier finement les besoins exprimés par nos agents, de tenir compte de l'évolution des demandes d'accompagnement, d'anticiper les enjeux futurs etc. Refaites, Monsieur le Président, de votre slogan de début de mandat une réalité.

Motion sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap

Toujours dans le secteur social, vous avez accepté, avec le groupe majoritaire, et nous vous en remercions, de porter une motion commune au sujet du manque de moyens pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Alors, oui, c'est un sujet récurrent, malheureusement... Et pas seulement à chaque rentrée, tout au long de l'année, on a tous des exemples en tête du manque criant de moyens pour l'inclusion scolaire... Bien souvent couplé à un manque de places en structure d'accueil... Dans de nombreuses situations, la souffrance est terrible pour tous : ces enfants qui ne trouvent pas leur place, ces enseignants et accompagnateurs qui sont pris au dépourvu, le groupe-classe qui souffre de cette situation. Nous sommes, et c'est le sens de la motion, mis complètement en porte à faux. Puisque c'est nous, plus précisément, vous, Monsieur le Président, qui signez des notifications pour ouvrir des droits à ces enfants et à leurs familles... Pour autant, l'État, de son côté, n'est pas à la hauteur et c'est une terrible désillusion pour les bénéficiaires. Alors c'est vrai, la motion reprend les paroles d'un responsable associatif, membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) car son désarroi illustre parfaitement la situation actuelle. Encore merci pour cette démarche commune, pour cette motion que nous étudierons dans un instant.

Renforcer les territoires et le rôle du Conseil départemental

Alors, c'est vrai, nous avons des responsabilités importantes en matière de solidarités humaines, nous sommes aussi garants des solidarités territoriales, nous avons en charge de nombreuses infrastructures, nous finançons les collèges et nous participons à ce que notre territoire soit un lieu de vie agréable et attractif. Pour autant, nous sommes enfermés dans une décentralisation qui n'en a, de plus en plus, que le nom... La libre administration de nos collectivités est aujourd'hui tellement encadrée que nous avons perdu une bonne partie de la philosophie portée par nos gouvernants au début des années 80. La décentralisation est devenue un serpent de mer que l'on nous ressort régulièrement, pourtant, au cours de ces dernières années, c'est une recentralisation à bon train qui a été menée... Comment être libres quand nous sommes contraints, financièrement, sur nos recettes et une grande partie de nos dépenses ? Comment être libres quand nous avons l'impression de nous transformer en simple guichet de l'État. Alors, oui, la gauche que nous représentons ici est, par nature décentralisatrice. Parce que nous pensons qu'il faut faire confiance aux élus locaux, et, à travers eux, aux citoyens... Qu'il y a un lien entre contribution et action locale. Que la proximité à un sens... Parce que nous pensons aussi que nous pouvons être beaucoup plus efficaces dans la clarification des compétences, dans la suppression des doublons avec l'État en particulier. Parce que nous pensons que l'avenir demandera des réformes

Ordre du jour

| - NATURE ET INFRASTRUCTURES - |                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3-01                          | Tourbière de Baupte, dite de Sèves - Constitution d'une réserve foncière agricole - Situation et gestion sur les communes d'Apperville, Auvers, Méautis, Montsenelle et Le Plessis-Lastelle |
| 3-02                          | Projet de mandature 2022-2028 - Schéma d'aménagement et d'évolution des aires de covoiturage                                                                                                |
| 3-03                          | Projet routier du contournement sud-est d'Avranches - Réalisation du giratoire entre la RD 247 et la RD 5                                                                                   |
| 3-04                          | Signalisation touristique dans le département de la Manche                                                                                                                                  |
| 3-05                          | Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) - Convention cadre relative à la programmation pluriannuelle (2025-2029) d'investissement de renouvellement de la flotte                       |
| 3-06                          | Contrat public-privé - Contrat de partenariat de performance énergétique - Compte rendu annuel                                                                                              |
| - ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE - |                                                                                                                                                                                             |
| 4-01                          | Vivre et pratiquer les arts et la culture Manche 2030 - Schéma départemental des pratiques artistiques et culturelles (SDPAC) 2025-2030                                                     |
| - AFFAIRES GÉNÉRALES -        |                                                                                                                                                                                             |
| 5-01                          | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du vendredi 4 juillet 2025                                                                                               |
| 5-02                          | Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes                                                                                                           |
| 5-03                          | Décision modificative n°1                                                                                                                                                                   |
| 5-04                          | Décision modificative n°1 - Etat des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement                                                                                             |
| 5-05                          | Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2025 (FDPTP 2025)                                                                          |
| 5-06                          | Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 2025 (FDTADE 2025)                                                                   |
| 5-07                          | Délégation de compétence au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique                                                                                              |
| 5-08                          | Délégation de compétence au président - Bilan des régies du Département de la Manche pour l'année 2024                                                                                      |
| 5-09                          | Gestion des ressources humaines - Evolution des postes et de l'organisation                                                                                                                 |
| 5-10                          | Etat des lieux 2024 du Schéma promotionnel des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER)                                                                                   |
| 5-11                          | Commission permanente - Election                                                                                                                                                            |
| 5-12                          | Autorisation de mise en mouvement de l'action publique à la suite de la diffusion de vidéos et d'images à caractère diffamatoire à l'encontre du Département de la Manche                   |



sociétales profondes dans un 21ème siècle aux immenses défis. Et pour cela, une approche démocratique différente doit être envisagée... Cela ne sera possible qu'en proximité. Donner de la liberté, oui, mais l'équité entre les territoires doit être garantie... À l'échelle départementale, c'est essentiel, mais aussi entre les départements et les collectivités... La décentralisation ne doit pas devenir un chacun pour soi, ne doit pas être l'occa-

sion de mettre les collectivités en concurrence. Il ne doit pas y avoir une décentralisation à deux vitesses. Une chose est certaine, les conseils départementaux ont et auront un rôle essentiel qu'il faut préserver, c'est le maillon des solidarités. Alors oui, prenons toute notre place... Soyons à la croisée des chemins pour aider les personnes et aider les territoires. N'ayons pas peur d'être assembleur, d'être chef de file. Reprenons la démocratie con-

tinue pour faire de notre avenir, une construction partagée. A nous, chers collègues, de faire du Conseil départemental, la force motrice au service de tous, pour relever les défis qui pointent à l'horizon.

[Texte](#)



[Vidéo](#)



## En bref

**Ouverture : réponse à l'intervention de Philippe Gosselin, président du groupe de la majorité.**

**> Dominique Hébert**



Pour répondre à notre collègue Philippe Gosselin, je ne vais pas répondre point par point à tout son discours de politique générale, mais ça doit être un petit peu compliqué, je pense en ce moment, d'être dans la tête de la majorité par rapport à cette difficulté, mais je voulais quand même dire d'abord à notre collègue que même s'il respecte le dialogue social et les libertés d'expression, des organisations syndicales et des salariés, je crois qu'il les a vus d'un petit peu loin ce matin parce qu'il y avait peu d'élus à les écouter dans l'entrée. Et je salue quand même Ivan Taillebois et Christelle Castelein qui ont été là à écouter parce que leurs revendications n'ont absolument rien à voir avec des revendications salariales. Ce sont uniquement des revendications pour maintenir, au juste niveau, le service public dans l'intérêt des habitants du département de la Manche. Et quand on est là à les écouter, sans intervenir et sans vouloir être dans la démagogie vis à vis d'eux, on entend quand même une émotion, beaucoup de sincérité dans leurs propos, un mal être, des

pertes de sens dans leur travail. Et je crois qu'il faut vraiment, vraiment les écouter de manière attentive et pas simplement pour faire de l'affichage : « On vous avait écouté et après circuler, il n'y a rien à voir ». Je crois qu'il faut aller au-delà des simples expressions ou pensifs que l'on peut avoir l'habitude d'entendre. Donc moi, je voudrais vraiment vous le redire, à tous, les demandes qu'ils font ne sont pas déraisonnables. Et il s'agit de les écouter parce que derrière, et on aura l'occasion d'en débiter tout à l'heure avec plusieurs délibérations, c'est aussi de la souffrance pour des habitants de la Manche qui vivent des difficultés, notamment je pense aux enfants, le président vient de l'évoquer. Je veux quand même vous affirmer que les agents qui manifestaient tout à l'heure, ils ne le font pas par plaisir. Pour certaines, c'est même, elles l'ont dit, la première fois de leur vie qu'elles manifestent en arrivant à une cinquantaine d'années. Donc c'est qu'il se passe quelque chose. Je veux juste vous alerter et pas de dire, comme ça, de très loin. Et je crois que les collègues comme Christelle et Ivan ont dû aussi percevoir les mêmes choses que moi.

[Vidéo](#)



**Culture : Vigilance au sujet de « Villes en scène ».**

**> Frédérique Boury**



Je voulais, à l'occasion de cette délibération [4.01 Schéma des pratiques culturelles], faire rapidement un zoom sur « villes en scène ». Je voulais re-

mercier Catherine BRUNAUD-RHYN et l'équipe des élus de la culture. Et puis l'équipe de Laurence LOYER-CAMEBOURG et l'équipe de Laurent BRUN pour la soirée qu'ils nous ont proposé d'ouverture de « villes en scène » ; ce réseau qui va bientôt fêter ses 30 ans. Nous avons eu là une soirée de très grande qualité. Comme d'habitude, je pense que c'était important aussi de marquer ce moment con-



vivial qui réunit tous les maires des petites communes, ce réseau qui nous permet d'avoir des spectacles à des coûts moindres. Je voulais simplement attirer votre attention en discutant avec quelques maires et ma ville en est la première concernée. Ce réseau a été mis en place pour apporter la culture dans nos petites salles. Aujourd'hui, on se rend compte que les exigences des artistes sont de plus en plus importantes et que nos petites salles ne peuvent plus, ou moins, les accueillir. Donc on a moins de choix de spectacles. On s'inquiète juste de cette de cette contrainte qui pourrait nous obliger à quitter le réseau parce qu'on ne peut plus accueillir, de façons convenables les artistes. C'était juste la petite vigilance en discutant avec les maires de certaines petites communes. Merci.

[Vidéo](#)



## MOTION PRÉSENTÉE À NOTRE INITIATIVE

### Interpellation de l'État sur les moyens consacrés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap

Rapport 0.01 >

03/10/2025

#### Présentée par Karine Duval

A l'initiative de notre groupe, une motion commune a été portée par les deux groupes afin d'interpeller l'État sur le manque de moyens pour l'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap. Ce qui met en porte à faux la CDAPH, la commission qui notifie les droits aux bénéficiaires sous couvert du Président du Conseil départemental.

La motion a été lue par Karine Duval. Frédérique Boury nous explique le sens de cette motion dans une vidéo.



Le 22 mai dernier, les membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ont entendu, avec attention, la déclaration du Président de l'association Trisomie 21 Manche. Son constat est lucide, ses interrogations légitimes. Le Conseil départemental de la Manche, qui préside de droit la CDAPH, souhaite relayer cette parole auprès du représentant de l'État sous la forme d'une motion.

Parmi les décisions que nous rendons, certaines concernent l'orientation et l'attribution d'un accompagnement par un AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap). Or, nous savons pertinemment que ces droits, bien que reconnus, ne pourront être appliqués dans les faits que plusieurs mois – voire années – plus tard, faute de moyens humains et budgétaires

alloués par l'État.

Comme l'a souligné le Président de Trisomie 21 Manche : « Notre nomination à la CDAPH nous donne des pouvoirs, mais aussi des devoirs. Personnellement, j'ai peur d'être un peu malhonnête vis-à-vis des personnes que nous représentons. Mais cela va bien au-delà : se pose la question de notre complicité dans la validation de décisions inapplicables. »

Cette tension s'accroît avec la pénurie de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), ce qui renforce la pression pour que l'école soit le principal lieu d'accueil, et que le recours aux AESH devienne systématique. Mais comment, dans ces conditions, garantir un parcours de vie cohérent et adapté pour chaque enfant ? Le rôle de la CDAPH est précisément d'être à l'écoute de chaque situation individuelle, avec bienveillance et responsabilité.

Dans une société qui se veut inclusive, ce fossé entre décision et application est source d'incompréhension, d'injustice et de colère. Les familles vivent douloureusement cette contradiction : on leur reconnaît un droit... sans les moyens de l'exercer. Ce décalage engendre frustration, épuisement, voire désespoir, y compris chez les aidants.

Alors que la rentrée scolaire se profile, nous demandons solennellement à l'État :

- de faire de l'inclusion scolaire une priorité réelle et visible dans les moyens alloués,
- de garantir la mobilisation effective d'AESH en nombre suffisant,
- et plus largement, de renforcer l'offre en établissements médico-sociaux pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes concernés.

Vote : Le groupe a voté **pour**

938 notifications AESH ont été prononcées depuis le début de cette année dans notre département. Il est impératif que ces droits ne restent pas lettre morte.



[Vidéo](#)



**@gauche.cd50**



Séance plénière du 3 octobre 2025  
Motion : accompagnement des enfants en situation de handicap

[Vidéo](#)



## Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président, chers collègues, À la lecture de ce schéma autonomie 2025-2029, je le dis d'emblée : nous aurions pu y consacrer une journée entière. Il touche à l'essentiel : la dignité de nos aînés, le droit de vivre chez soi, la reconnaissance des aidants, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et l'avenir des familles.

Notre département fait face à des défis majeurs : vieillissement accéléré, isolement, explosion des troubles cognitifs, et 126 adultes en situation de handicap qui restent provisoirement dans des structures pour enfants faute de solutions adaptées.

Pourtant, l'écart entre le constat et les moyens engagés est vertigineux. 70 actions mais pas d'investissement significatif : 11,5 millions d'euros, dont une large part de crédits non consommés. Seulement 98 solutions nouvelles pour personnes âgées d'ici 2029, alors que 30 000 Manchois supplémentaires auront plus de 75 ans... et pas une seule création de places permanentes supplémentaires en EHPAD...

Je veux souligner un point préoccupant : la non-consommation de l'enveloppe pour les EHPAD. 12 millions d'euros sur six ans pour rénover ou construire des établissements vieillissants... et rien n'est consommé. Nous connaissons les besoins : établissements dépassés, normes non respectées, attentes des familles non satisfaites.

Ce schéma agite la montagne des besoins mais ne propose qu'une souris budgétaire. Derrière les bonnes inten-

tions, il y a un risque réel de dispositifs fragmentés, renvoyant la charge sur les familles et les aidants, plutôt que de construire une vraie politique de société.

Le schéma parle d'inclusion et de parcours de vie. Dans les faits, il ressemble davantage à un plan de gestion et de transformation financière qu'à une politique sociale ambitieuse, notamment pour le handicap. Où sont les créations de places pour jeunes et adultes en situation de handicap, les foyers spécialisés et les services innovants ?

Plus grave encore : la charge est renvoyée sur les familles et les aidants déjà épuisés, ce qui déqualifie les métiers du soin, accentue les inégalités et invisibilise les personnes concernées.

La crise sanitaire l'a montré : ce sont les professionnels du lien — aides-soignantes, infirmières, éducateurs, assistants sociaux — qui tiennent notre société debout. Et pourtant, leur quotidien reste fait de sous-effectifs, de salaires trop bas et de souffrance éthique. Ces métiers devraient être le cœur d'un nouveau contrat social, et non des variables d'ajustement budgétaire.

Le grand âge et le handicap restent des angles morts des politiques publiques. Pourtant, la diversité des situations exige des solutions variées : services de proximité, habitats inclusifs, accompagnement scolaire et professionnel adapté, aides techniques et numériques. Nous devons passer d'une vision du « handicap » ou du « vieillissement » comme limitation, à une société de l'autonomie et de la participation, où chacun peut vivre dignement et contribuer.

Le vieillissement et le handicap ne sont pas des fatalités : ce sont des transitions que nous pouvons transformer en opportunités : repenser nos solidarités, créer des métiers valorisés, bâtir une société juste et inclusive. Mais cela demande courage politique et ambition, pas des rustines budgétaires.

Vous avez intitulé ce schéma : « Ensemble, relevons les défis de l'autono-

mie ». Nous répondons : « Pas sans moyens, pas sans les premiers concernés, pas sans ambition sociale ». Vous proposez d'optimiser l'offre, nous voulons transformer la société.

Deux visions s'affrontent : la vôtre, centrée sur la gestion ; la nôtre, sur l'anticipation, l'innovation sociale et l'ambition collective. C'est la force de notre démocratie : confronter les idées pour éclairer les choix.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération. Ce vote est une exigence de cohérence avec nos valeurs et notre vision d'une politique sociale ambitieuse et humaine.

Chers collègues, le temps presse. Ne nous contentons pas d'administrer le présent, préparons un avenir où chacun, quel que soit son âge ou son handicap, peut vivre pleinement dans la Manche. .

**Vote** : Le groupe a voté **contre** ✖

[Texte](#)



[Vidéo](#)



[@gauche.cd50](#)



[Vidéo](#)





## Intervention de Pierre-François Lejeune

>

Vote : Le groupe a voté **pour** ●



Monsieur le Président,  
cher.e.s Collègues,

S'il est bien un sujet sur lequel nous devons, tous ensemble, dépasser les clivages partisans, c'est bien celui de la protection de l'enfance. Car ici, il ne s'agit ni de droite ni de gauche : il s'agit d'enfants, de familles, de vies qui basculent parfois dans la fragilité, et de la responsabilité que la République, à travers notre conseil départemental, a envers eux. C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

Mais voter cette délibération ne doit pas nous conduire au silence. Car derrière les mots, derrière les plans d'action, derrière les chiffres lissés, il y a une réalité brute, une réalité dure : au 31 décembre dernier, dans la Manche, 293 enfants attendaient une aide éducative à domicile, 82 attendaient une Action Éducative en Milieu Ouvert renforcée, 193 attendaient un accompagnement intensif. Et je le dis avec gravité : pendant qu'ils attendent, leurs situations se dégradent.

Ce n'est pas un chiffre, ce n'est pas une statistique : ce sont des enfants, souvent en danger, qui patientent des semaines, parfois des mois, avant

qu'une mesure décidée par un juge ou par l'aide sociale à l'enfance ne devienne réalité.

L'Inspection générale des affaires sociales, dans un rapport de référence, a parfaitement décrit ce phénomène : ces délais d'attente brisent la dynamique enclenchée avec les familles, décrédibilisent la parole des juges et des travailleurs sociaux, et parfois, orientent les décisions elles-mêmes. Quand une AEMO renforcée n'est pas disponible, on bascule vers un placement ; quand il n'y a plus de place en établissement, on maintient à domicile. Voilà la vérité crue : l'offre disponible, et non l'intérêt supérieur de l'enfant, dicte trop souvent la décision.

Et cette réalité se double d'un constat budgétaire préoccupant. Selon les chiffres de la DREES, relayés récemment dans Ouest-France, le Département de la Manche est celui où les dépenses moyennes d'accueil par jeune accompagné sont les plus faibles de toute la Normandie : 31 193 € par enfant, contre 38 311 € dans le Calvados, soit un écart de 23 %. La moyenne régionale s'élève à 34 110 €. Ces chiffres disent une chose simple : nous investissons moins que nos voisins pour accompagner chaque enfant. Et investir moins, c'est prendre le risque d'offrir moins de solutions, moins de places, moins de moyens humains — donc plus d'attente et plus de fragilités.

Monsieur le Président, je vous interroge directement : comment justifier que dans un département comme le nôtre, nous ayons une attente telle qu'elle concerne presque autant d'enfants que ceux qui bénéficient réelle-

ment d'une mesure ? Que comptez-vous faire, concrètement, pour que la Manche cesse d'être prise dans cette spirale d'attente qui fragilise tout le système ?

Nous voterons ce contrat, oui. Parce que chaque euro fléchi vers la protection de l'enfance est utile. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de simples ajustements. La prévention, l'accueil, l'accompagnement du handicap : tout cela est vital. Mais si les dispositifs existent sans être accessibles, alors nous continuons à fabriquer de l'injustice et, parfois, du danger.

Notre responsabilité collective est d'aller plus loin, ensemble : pour que plus aucun enfant ne soit laissé sur le bord du chemin, pour que les mesures décidées soient appliquées sans délai, et pour que la protection de l'enfance reste ce qu'elle doit être : une priorité absolue, au-dessus de toute autre considération.



Texte



Vidéo



## Intervention de Pierre-François Lejeune

>

**Vote :** Le groupe a voté **contre** ✕



Monsieur le Président,  
cher.e.s Collègues,

Nous n'avons pas la même vision sur la politique départementale d'insertion, et c'est bien là le cœur de la démocratie : les points de vue se confrontent, et c'est dans ce débat que se construit l'intérêt général.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, joue un rôle majeur dans l'insertion sociale et professionnelle des Manchoises et des Manchois. Nous saluons l'engagement des professionnels et les initiatives innovantes mises en place ces dernières années.

Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à une série de décisions de votre majorité départementale qui présentent de grandes contradictions. D'un côté, vous affichez la volonté de renforcer les parcours d'insertion, de soutenir le retour à l'emploi et de mettre en œuvre la loi plein emploi. De l'autre, vos décisions vont directement à l'encontre de ces objectifs :

- Vous réduisez les aides aux chantiers d'insertion (ACI) et aux dispositifs associatifs essentiels, fragilisant des structures qui accompagnent quotidiennement les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Vous supprimez des initiatives innovantes comme l'Atelier d'Adaptation à la Vie Active

« Le Telles qu'elles », qui permet de réinsérer des personnes loin de l'emploi, dans un secteur en tension, celui de la restauration.

- Vous décidez de faire disparaître le lieu d'écoute « Au fil de l'Eau », un dispositif clé pour la santé mentale et l'accompagnement des publics fragiles.

À ces incohérences s'ajoute un manque d'anticipation préoccupant : selon le rapport de la décision modificative, vous ajoutez le financement pour 310 allocataires supplémentaires du RSA. Dans un département où le taux de chômage est parmi les plus bas de France, et où le contexte économique ne s'est pas détérioré, cela témoigne d'une lecture décalée de la réalité et d'une insuffisante anticipation des besoins. Cette situation, combinée aux coupes budgétaires, accentue encore l'instabilité des parcours.

Ces choix ne sont pas neutres. Ils créent de l'instabilité, qui se traduit par des parcours chaotiques pour les allocataires du RSA. Lorsque les dispositifs d'accompagnement sont fragilisés, les bénéficiaires font souvent des allers-retours dans le dispositif, revenant dans le RSA à plusieurs reprises. Cette instabilité a trois conséquences majeures :

Elle fragilise les parcours d'insertion, rendant plus difficile la réintégration durable dans l'emploi.

Elle accroît le risque de découragement et d'exclusion, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Elle alourdit les coûts sociaux et humains à long terme, car un parcours instable nécessite plus d'accompagnement, plus de suivi et mobilise davantage de ressources humaines.

L'expérience, notamment dans le Sud-Manche, montre clairement ce qui

fonctionne : c'est l'humain. Des référents professionnels, avec un nombre de bénéficiaires à accompagner mesuré, qui peuvent réellement suivre et soutenir chaque personne. Ce sont aussi les structures associatives locales, qui créent du lien, innovent et s'adaptent aux besoins des publics vulnérables. Et enfin, la santé mentale doit être un pilier de l'accompagnement, ce que vos décisions fragilisent en supprimant des lieux d'écoute et de soutien.

Il ne s'agit pas de critiquer l'ambition, mais de déplorer le manque de moyens mis derrière ces ambitions. Une politique d'insertion ambitieuse sans investissement réel dans l'accompagnement humain, les associations et les professionnels est condamnée à l'échec.

Les conséquences des coupes budgétaires sont concrètes :

Pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), cela signifie moins de postes, moins de moyens pour les encadrants, et donc moins d'accompagnement individualisé.

Pour les associations, c'est une fragilisation financière qui peut conduire à la fermeture ou à la réduction drastique des activités.

Pour les allocataires, ce sont des parcours plus longs, des retours dans le RSA répétés, un soutien psychologique limité et un risque accru d'exclusion sociale.

Nous demandons donc avec force :

1. La protection des structures d'insertion et des associations, indispensables pour l'accompagnement des publics vulnérables.
2. La révision des réductions budgétaires, afin d'aligner les moyens avec les ambitions affichées, notamment en lien avec les nouvelles recettes disponibles.



Nous soutenons en partie les objectifs du Contrat insertion-emploi et du Contrat unique des solidarités. Mais nous refusons de cautionner une politique qui sape l'action sociale sur le terrain et menace les plus fragiles.

Pour toutes ces raisons, notre groupe

votera contre cette délibération, dans l'attente d'un engagement clair de protection et de soutien aux structures, aux professionnels et aux allocataires, afin que l'action sociale du Département reste humaine et efficace.

Je vous remercie de votre attention. .

[Texte](#)



[Vidéo](#)



Rapport 2.01 > Conventonnement entre le Département et les établissements publics locaux d'enseignement 03/10/2025

### Intervention de Stéphanie Coupé

>

**Vote :** Le groupe a voté **pour** 



Monsieur le Président,  
cher.e.s Collègues,

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur le renouvellement de la convention-cadre entre notre Département et les collèges de notre territoire.

Chacun en est conscient : le collège constitue un maillon essentiel de la République. C'est là que s'incarne concrètement le droit à l'éducation et l'égalité des chances. À ce titre, il est naturel et légitime que le Département, en tant que collectivité de rattachement, s'engage pleinement dans leur fonctionnement et leur développement.

Cette convention traduit une volonté claire : soutenir les établissements, assurer l'entretien, la rénovation, l'équipement, et contribuer à leur attractivité. Elle apporte également une clarification bienvenue des responsabilités, notamment en matière de gestion des agents techniques, de restauration scolaire, de maintenance des bâtiments et de numérique éducatif. Elle vise enfin à renforcer le dialogue de gestion, ce qui est essentiel pour une action publique efficace et partagée.

Je tiens à saluer le travail accompli par les services du Département et la concertation menée avec les établissements. Nous partageons cette ambition : donner aux collégiens les meilleures conditions possibles pour réussir. Cette démarche collective est la bonne, et nous devons la poursuivre.

Cependant, nous souhaitons formuler quelques réserves.

D'abord, la place nouvelle du Département décidée par l'état dans la gestion des secrétaires généraux des établissements soulève une remarque. Jusqu'ici personnels de l'Éducation nationale, relevant d'une mission à l'échelle nationale, ils se retrouvent désormais dans une position intermédiaire : leur mission reste nationale, mais leur quotidien peut être influencé par des décisions prises au niveau départemental ou par le chef d'établissement. Nous devons être attentifs à ce que cette articulation entre État et Département soit claire, afin d'éviter toute confusion hiérarchique et de préserver l'autonomie pédagogique des établissements. Nous devons veiller à ce que cette articulation ne crée pas de tensions au sein des équipes éducatives.

Ensuite, si la convention est équilibrée dans sa rédaction, elle introduit des objectifs et un contrôle financier. Certes, il est logique que le Département, qui apporte un soutien financier – pour du mobilier ou des travaux par exemple – puisse demander un suivi budgétaire. Il conviendra de veiller à ce que le suivi budgétaire demandé aux établissements ne devienne pas une contrainte excessive ni une remise en cause de leur autonomie. Il faudra veiller à ce que cette conditionnalité

ne crée des différences de traitement entre établissements. (Selon les personnes qui suivent l'établissement comme cela a été dit en visio lors de la présentation de la convention). La transparence est nécessaire, mais elle doit toujours rester au service de l'égalité entre les élèves.

Car notre exigence première reste bien l'égalité : chaque élève, quel que soit son collège, quel que soit son lieu de vie, doit bénéficier des mêmes conditions d'étude et d'accompagnement. C'est l'école publique qui porte cette mission universelle : la gratuité, l'accueil de tous, sans distinction d'origine, de niveau ou de parcours.

C'est aussi pourquoi la question de la mixité sociale et scolaire demeure centrale. Le Département a une responsabilité particulière. La question de la mixité scolaire doit rester au cœur de nos préoccupations : elle n'est pas un supplément d'âme, elle est une condition de réussite et de cohésion. Le Département a un rôle à jouer pour éviter que ne s'installent des fractures entre établissements, entre zones rurales et urbaines, entre territoires favorisés et défavorisés. C'est cet enjeu d'attractivité des collèges publics qu'il faut soutenir et favoriser.

Notre école publique est le pilier de l'égalité républicaine : elle accueille tous les enfants, sans distinction d'origine sociale, culturelle ou religieuse. Elle garantit la mixité et demeure sous le contrôle de la collectivité, ce qui en fait la meilleure garante de l'intérêt général. Les familles qui font le choix de l'école privée sous contrat doivent bien sûr pouvoir le faire, mais c'est à l'école publique, parce qu'elle

s'adresse à toutes et tous, que nous devons donner la priorité dans nos moyens et dans notre attention.

En la votant, nous affirmons notre confiance dans ce cadre de coopération, tout en gardant une vigilance sur sa mise en œuvre. Nous voulons qu'elle demeure un outil au service de la réussite de tous les collégiens, un levier pour l'égalité, et non une source de complexité ou de différenciation.

C'est pourquoi, convaincus de l'importance de cette démarche et de l'ambition quelle porte nous voterons favorablement cette délibération. Mais nous resterons attentifs à sa traduction con-

crète, dans l'intérêt des collégiens de notre département.  
Je vous remercie.

Texte



Vidéo



@gauche.cd50



Vidéo



Rapport 1.03 > Schéma départemental des pratiques artistiques et culturelles (SDPAC) 2025-2030

03/10/2025

## Intervention de Gilles Lelong

>

Vote : Le groupe a voté **pour**



Monsieur le Président,  
cher.e.s Collègues,

Nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur un schéma départemental des pratiques artistiques et culturelles pour les années 2025 à 2030. A la lecture de ce rapport, nous constatons que ce schéma est ambitieux. Ambitieux parce qu'il est conduit par une direction et des personnels qui font montre de motivation et nous voulons leur exprimer notre reconnaissance du travail accompli.

La culture est un vecteur de lutte contre les inégalités, qu'elles soient sociales, économiques, territoriales. Face à ces fractures que nous connaissons tous ici parce qu'elles sont au cœur des missions du conseil départe-

mental, la culture apparaît comme un levier essentiel de démocratisation et d'émancipation. Bien plus qu'un simple divertissement, elle joue aussi un rôle déterminant dans la construction de l'égalité des chances, dans la valorisation des identités et dans le renforcement du lien social. C'est aussi pour ces raisons qu'elle est attaquée et mise à mal tant par les partis populistes que les régimes totalitaires.

Pourtant, chacun le sait, la culture est le parent pauvre des politiques publiques et la Manche n'y fait pas exception. Car, au-delà de ce schéma départemental, les acteurs culturels de la Manche sont inquiets, inquiets de la pérennité de leurs activités et de leur capacité à maintenir une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette inquiétude, elle émane des restrictions budgétaires, souvent tardives, annoncées au tissu associatif porteur de projets culturels. Des situations d'autant plus dommageables que les programmations culturelles doivent être largement anticipées pour voir le jour. Rappelons que les baisses départementales au monde associatif s'ajoutent aux baisses régionales ainsi qu'aux restrictions nationales (le budget du ministère de la Culture a été réduit de

114 millions d'euros en 2025, après une première coupe de 100 millions fin 2024).

Alors, Monsieur le Président, cher.e.s collègues, ne rajoutons pas des restrictions budgétaires à un monde culturel en grande souffrance. Si vous ne pouvez faire plus pour la culture, nous sommes nombreux à penser qu'il n'est plus possible de faire moins. Et sans vouloir décrocher la lune, ayons toujours à l'esprit qu'un petit pas pour la culture sera toujours lui aussi un grand pas pour l'humanité.

Texte



Vidéo



## Intervention de Karine Duval

>



Monsieur le Président,  
cher.e.s Collègues,

S'il Cette DM1 illustre bien la situation paradoxale de notre Département. D'un côté, les recettes fiscales sont plus dynamiques qu'attendu – plus 7 millions d'euros, essentiellement grâce aux DMTO et à la TSJA. De l'autre, la pression sociale explose, notamment avec le RSA et l'Aide sociale à l'enfance, qui nécessitent à eux seuls plus de 4 millions d'euros supplémentaires. Nous avons déjà évoqué la situation de l'insertion au cours de cette journée. Nous voyons bien que le nombre de bénéficiaires du RSA n'est pas que le fruit de la conjoncture. Il existe un vrai besoin d'accompagnement renforcé des bénéficiaires éloigné de l'emploi. Concernant l'enfance, les chiffres sont alarmants s'agissant des enfants en attente de mise en place de mesures éducatives et de protection. Et notre département, malgré, nous le reconnaissons, les moyens importants supplémentaires accordés à ce secteur, n'est pas encore la hauteur de l'explosion des besoins.

Vous présentez cette décision modificative comme une gestion prudente et réactive. On peut toutefois nous inquiéter de notre modèle budgétaire. Ce n'est pas que de votre fait mais il existe, de plus en plus, un décalage dangereux entre des recettes conjoncturelles, dépendantes du marché immobilier par exemple, et des dépenses sociales structurelles, qui elles ne cesseront pas de croître. Si on rajoute à

cela l'absence de fiscalité directe et la dépendance à la loi de finances et aux choix du gouvernement, cela revient à construire l'équilibre budgétaire sur du sable mouvant.

Ce que l'on apprend, surtout, avec cette DM1, c'est le retour de la cagnotte ! Les 8M€ que vous nous annonciez perdre avec les mesures imposées par l'État se retrouvent, aujourd'hui, totalement compensés par des recettes supplémentaires. Pourtant, entre temps, vous avez rogné sur des dépenses sociales, comme les chantiers d'insertion et sur le soutien aux associations, en particulier, culturelles. Cette cagnotte, nous pensions que ce serait une bonne nouvelle, espérant que vous reveniez sur ces décisions puisque, finalement, nous retrouvons nos marges de manœuvre. Eh bien non... C'est la baisse du recours à l'emprunt – près de 10 millions –, qui est affiché comme une victoire com-  
table.

Monsieur le Président, notre Département mérite mieux qu'un budget d'opportunité. Il lui faut une vision politique en remettant les priorités au bon endroit : investir en premier lieu dans le logement, les mobilités, et les collèges ; sécuriser durablement le financement des politiques sociales ; et orienter les investissements vers la transition écologique, la réduction des inégalités et l'équité territoriale. La réussite de la transformation de nos territoires de solidarité se joue à quelques postes... L'intérêt du nouveau schéma départemental de l'autonomie se joue aux moyens qui lui seront donnés... Le bien vieillir dans la Manche se joue aux investissements portés auprès des différents types de structures... Je ne cite quelques exemples, mais vous comprendrez que l'on ne peut se satisfaire du choix proposé en DM1. En ne revenant pas sur les coupes budgétaires, en utilisant la cagnotte pour simplement se désendetter, vous faites porter ce désendettement sur les plus précaires de nos

**Vote** : Le groupe a voté **contre** ✕

concitoyens et sur ceux qui auraient absolument besoin d'un engagement plus fort de notre Conseil départemental.

Du fait de ce choix et dans la continuité de notre positionnement vis-à-vis du budget, nous voterons contre cette décision modificative.



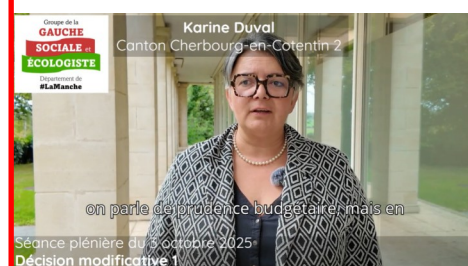
[Texte](#)



[Vidéo](#)



[@gauche.cd50](#)



Séance plénière du 3 octobre 2025  
Décision modificative 1

[Vidéo](#)





# Congrès national des sapeurs-pompiers de France au Mans



**Frédérique Boury** s'est rendue au congrès nationale des sapeurs-pompiers de France qui s'est tenu du 8 au 11 octobre au Mans (Sarthe).



Les services d'incendie et de secours (SDIS) sont une compétence pleine et entière du Conseil départemental. C'est d'ailleurs le Président du Conseil départemental ou son représentant qui préside le SDIS. Majoritairement volontaires, les sapeurs-pompiers constituent un service publique présent dans tous les territoires, disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Les SDIS sont en plein questionnement autant sur leur organisation, du fait de la baisse du volontariat, que sur leur financement qui repose sur les collectivités locales.

Les évolutions technologiques nécessitent de toujours remettre en question ses acquis pour que la population bénéficie des meilleurs moyens de secours disponibles. Le budget contraint nécessite de faire des choix, et notre groupe a toujours défendu une plus grande implication financière du département qui reçoit une large part de taxe sur les assurances pour cela.

De nombreuses questions sont encore en débat au niveau national et local. Il était intéressant que nous puissions aller au plus près des sapeurs-pompiers à travers ce congrès qui est le rassemblement le plus important de l'année au niveau national.



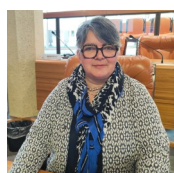
**@gauche.cd50**



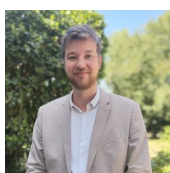
Vidéo



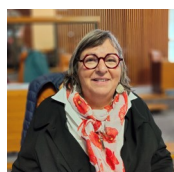
## Vos élus



**Karine Duval**  
Cherbourg-En-Cotentin 2  
Présidente du groupe  
Commission :  
Affaires générales



**Pierre-François Lejeune**  
Cherbourg-En-Cotentin 1  
Vice-Président du groupe  
Commission :  
Action sociale



**Frédérique Boury**  
Les Pieux  
Commission :  
Action sociale



**Stéphanie Coupé**  
Cherbourg-En-Cotentin 5  
Commission :  
Appuis aux territoires



**Odile Lefaix-Véron**  
Cherbourg-En-Cotentin 4  
Commission :  
Action sociale



**Gilles Lelong**  
Cherbourg-En-Cotentin 5  
Commission :  
Attractivité et numérique



**Dominique Hébert**  
Cherbourg-En-Cotentin 4  
Commission :  
Appui aux territoires



**Thierry Letouzé**  
Cherbourg-En-Cotentin 2  
Commission :  
Nature et infrastructures

## La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : [www.gse50.fr/lettres](http://www.gse50.fr/lettres)

N° 13 > octobre 2025

Directrice de publication : Karine Duval

## Contacts

**Courriel** : [groupe.gse50@manche.fr](mailto:groupe.gse50@manche.fr)

**Tél** : 02 33 05 97 92

**Courrier** : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

**Collaborateur du groupe**

Martial Defoy : [martial.defoy@manche.fr](mailto:martial.defoy@manche.fr)

**Twitter** : [@gse\\_cd50](https://twitter.com/gse_cd50)

**Facebook** : [facebook.com/gse.cd50](https://facebook.com/gse.cd50)

**Youtube** : [@gauche.cd50](https://youtube.com/gauche.cd50)

## Calendrier

**Séance plénière :**

**Vendredi 12 décembre 2025 à 9h30**

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Il est possible de les revoir en différé à cette adresse :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/sessions>

**Commissions permanentes :**

- Vendredi 17 octobre 2025
- Vendredi 14 novembre 2025
- Vendredi 19 décembre 2025
- Vendredi 23 janvier 2026
- Vendredi 13 février 2026

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

**Consultez les délibérations :**

L'ensemble des délibération est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes>